

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **25 Juin**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 13 Juin 2025.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Arnaud VOUJOUR, Loïc JARRIGE, Elisabeth MOREL, Sophie CROUZEVALLE, Didier VERARDO, Marie GOLFIER, Maël BARBE, Marie-Christine DERAEDT, Elodie NOPPE

EXCUSÉS :

ABSENTS :

PROCURATION : Monsieur Raymond BOUTOT donne pouvoir à Madame Sophie CROUZEVALLE, Monsieur Frédéric GERAUDIE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude REYNAUD, Madame Marielle ROULET donne pouvoir à Madame Marie GOLFIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Denis BARON

Approbation du dernier Conseil municipal

Délibérations

1. Renouvellement de la convention Pays Art et Histoire

Le conseil municipal

- Approuve le principe du renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire avec le ministère de la Culture pour la période 2026–2036.
- Affirme l'engagement de la commune dans cette nouvelle convention, aux côtés des autres communes membres.
- Mandate le futur syndicat intercommunal du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise pour signer ladite convention au nom des communes membres, dès sa création.

Unanimité

2. Création d'un syndicat Pays d'art et d'histoire « Vézère Ardoise » et statuts

Le conseil municipal :

- Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze la création du syndicat Pays d'art et d'histoire « Vézère Ardoise » à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze un arrêté de périmètre sur la base des communes du périmètre actuel du Pays d'art et d'histoire auquel s'ajoutent les communes de Lubersac, Les Trois Saints et Saint-Clément, afin de garder une continuité aussi bien géographique qu'historique.
- Approuve le projet des statuts du syndicat ci-annexé.
- Fixe le siège du syndicat à Allasac.

Unanimité

3. Vente d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de vendre la parcelle BC 212 d'une superficie de 2 390m² et de la parcelle voisine AO 123 d'une superficie de 2 668m².

Elle sont situées Chemin des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la vente des terrains
- Dit qu'ils seront vendus pour 15 000 €
- Dit que le Notaire sera celui choisi par l'acheteur.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

1 abstention – 14 Pour

4. Modification de l'annexe 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer la tarification des modificatifs – Application du droit du sol (ADS)

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'annexe 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la communauté d'agglomération et ses communes membres :

- ajout des dossiers Décisions Modificatives au tableau, avec un coût de 50% du dossier initial.

Unanimité

5. Vente bus scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de l'arrêt du service Transport scolaire qui était organisé jusqu'à présent par la commune de Voutezac à partir de la rentrée 2025-2026.

Monsieur le Maire a reçu un acquéreur pour le bus scolaire qui ne sera plus utilisé. Il a été proposé le prix de 25 000€ par la société 2C mobilités située à Larche

Unanimité

Questions diverses

- Pour information le transport scolaire de l'école primaire qui sera désormais organisé par l'agglo conservera pour la rentrée 2025-2026 le même circuit ainsi que les mêmes horaires de ramassage.
- Transport à la demande : Après de nombreux échanges avec les services de l'Agglo, une nouvelle organisation va être mise en place pour ce service à la rentrée ; Les administrés du Saillant bénéficieront de ce service en allant sur Allasac, le reste de la commune pourra utiliser le transport à la demande pour aller à Objat.
- Chorale de Brive : Cette association a sollicité la commune pour l'organisation d'un spectacle de chant à la salle des Rosiers. Pour leur déplacement, il est demandé la somme de 600€. Après vote des élus, les résultats sont les suivants : 3 contres, 1 pour et 11 abstentions. Il est proposé de mettre la salle à disposition gratuitement ; l'association pourrait faire payer l'entrée car les élus ne souhaitent pas octroyer une subvention à une association hors commune.
- Retable classé : Monsieur le Maire et Frédéric Géraudie sont allés chez Malbrel, l'entreprise chargée d'effectuer la rénovation du retable. Il y a du retard sur les travaux. Une réflexion doit être engagée pour combler l'emplacement du tableau qui se situait au milieu et qui est complètement brûlé.
- Chemins de randonnées : l'Agglo a restitué un chemin de randonnées qui se situe au Saillant : les services techniques de la commune devront désormais l'entretenir.
- Compte rendu du conseil d'école : une baisse des effectifs est à noter pour la rentrée 2025-2026 avec 90 élèves. Mme Pommeupuy est très satisfaite de l'écran interactif qui a été posé.
- Fête des pêches

Le Maire



Jean-Claude REYNAUD

Le Secrétaire

Denis BARON